



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2014-2015

AT/vg

P.V. PETI 09

Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 15 janvier 2015

Ordre du jour :

1. Adoption des projets de procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2014 et de la réunion jointe du 15 décembre 2014
2. Suivi des pétitions

*

Présents : Mme Nancy Arendt, M. Gilles Baum remplaçant M. Gusty Graas, M. Lex Delles remplaçant M. Guy Arendt, M. Georges Engel remplaçant Mme Cécile Hemmen, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Hansen, M. Roger Negri, M. Marco Schank, M. Roberto Traversini

Mme Anne Tescher, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Marc Angel, M. Guy Arendt, M. Gusty Graas, Mme Cécile Hemmen, M. Marcel Oberweis, M. Justin Turpel

*

Présidence : M. Marco Schank, Président de la Commission

*

1. Adoption des projets de procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2014 et de la réunion jointe du 15 décembre 2014

Les projets de procès-verbal précités sont adoptés à l'unanimité.

2. Suivi des pétitions

Pétitions nouvellement introduites

La Commission des Pétitions est saisie de quatre nouvelles pétitions.

Pétitions ordinaires

Pétition n° 474 – Für die Abschaffung der Steuerbegünstigung von Dieseltreibstoff
Dépôt : 23.12.2014

Pétitionnaire : Frederic Becker

La pétition est déclarée recevable et sera transmise en vue d'une prise de position au Ministre de l'Economie.

Pétition n° 477 Aufhebung der Diskriminierung der Lehrbeauftragten hinsichtlich ihrer Einstufung im Gesetzesprojekt 6465

Dépôt : 14.01.2015

Pétitionnaires : Luc Wildanger, Président de l'association des chargés de l'enseignement national asbl

La pétition est déclarée recevable et sera transmise en vue d'une prise de position au Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative.

Demandes de pétition publique

Demande de pétition publique n° 475 - Géint Feierwierkskierper a Knupperten zu Sylvester

Dépôt : 31.12.2014

Pétitionnaire : Nora Schleich

La Commission avise favorablement la demande de pétition publique sous objet.

Demande de pétition publique n° 476 - Fixation du délai pour la reconnaissance du droit d'asile à un maximum d'un an et droit au travail si le demandeur d'asile peut se prétendre d'une qualification pour laquelle il existe une forte demande

Dépôt : 02.01.2015

Pétitionnaire : Lol Humbert

Les membres de la Commission constatent que, malgré le contenu concis de la motivation, le but mérite d'être développé davantage.

Dans ce contexte, M. Roger Negri se réfère à une lettre à l'éditeur au sujet de la pétition 466 – Fir eng Steierreform fir d'Wittfraen an d'Wittmänner, par laquelle le pétitionnaire a protesté contre une modification au niveau de l'intitulé de sa pétition. L'orateur propose de publier dorénavant les demandes de pétition publique dans la teneur introduite par le pétitionnaire, hormis les propos diffamatoires, et de faire abstraction de toute demande de modification ou de précision au niveau de la motivation par le pétitionnaire, afin que ce dernier ne se sente pas mis sous pression par la Commission.

D'autres intervenants par contre estiment qu'une demande précisions au pétitionnaire ne saurait qu'être en sa faveur.

Après un échange de vues, M. le Président propose de recommander à la pétitionnaire de fournir une motivation détaillée, sans quoi la pétition serait à considérer comme étant recevable.

Validation du nombre de signatures des pétitions dont le délai de signature échéance et suivi des pétitions (échéance au 27.12.2014)

La Commission passe en revue les pétitions publiques dont le délai de signature est venu à échéance le 27 décembre 2014 et valide le résultat du nombre de signatures valides par pétition. Constatant qu'aucune de ces pétitions publiques n'a atteint le seuil requis de 4.500 signatures, les auteurs seront contactés en vue de se prononcer au sujet d'une poursuite de l'instruction de leurs pétitions sous forme de pétitions ordinaires.

Pétition publique n° 422 -- Augmentation des frais de route transport routier

Nombre de signatures valides : 14
Doublons supprimés : 0

Pétition publique n° 434 - Steierlech Erlichterung fir "familles monoparentales" a Besteierung vun de "familles monoparentales" an der Steierklass 2

Nombre de signatures valides : 355
Doublons supprimés : 5

Pétition publique n° 461 - Zukunftspak fir proppert a gesond Wasser

Nombre de signatures valides : 53
Doublons supprimés : 4

Pétition publique n° 462 - Pour que le gouvernement luxembourgeois reconnaisse l'Etat de Palestine et contribue par cela à l'instauration d'une paix juste au Proche-Orient

Nombre de signatures valides : 2108
Doublons supprimés : 4

Le pétitionnaire se verra transmettre, à titre d'information, les deux motions relatives à la reconnaissance de l'Etat de Palestine, adoptées par la Chambre des Députés en sa séance publique du 17 décembre 2014, à savoir

- la motion relative à la reconnaissance formelle de l'Etat de Palestine dans les frontières de 1967 uniquement modifiées moyennant accord des deux parties, au moment qui sera jugé le plus opportun, et
- la motion relative à la reconnaissance en principe de l'Etat palestinien et appui d'une solution fondée sur les deux Etats dans le cadre d'une mise en marche d'un processus de pourparlers de paix.

Pétition publique n° 463 - Construction d'une nouvelle ligne de chemin de fer entre Esch-sur-Alzette et Luxembourg et y faire circuler des tram-trains

Nombre de signatures valides : 11
Doublons supprimés : 0

Pétition publique n° 464 - Fier d'Kierzung vun den Ausgaben vun der Monarchie

Nombre de signatures valides : 162
Doublons supprimés : 4

Pétition publique n° 466 - Fir eng Steierreform fir d'Wittfraen an d'Wittmänner

Nombre de signatures valides : 320
Doublons supprimés : 8

Pétition publique n° 467 – Pour une tranche d'impôt supplémentaire sur les grands revenus

Nombre de signatures valides : 328
Doublons supprimés : 6

Pétition publique n° 470 – Pour une interdiction de vente de boissons énergisantes aux mineurs au Grand-Duché de Luxembourg

Nombre de signatures valides : 75
Doublons supprimés : 2

Pétition publique n° 472 - Pour l'inscription de la laïcité du service public dans la Constitution

Nombre de signatures valides : 247

Doublons supprimés : 12

Prises de position

Gouvernement

Pétition 465 - Egalité entre époux et partenaires

La prise de position du Ministre des Finances du 29.12.2014 sera transmise au pétitionnaire. Dans l'hypothèse où cette prise de position aura donné satisfaction au pétitionnaire et sans réaction de sa part dans un délai de deux mois, l'instruction de la pétition sera considérée comme étant close.

Pétition 397 - Lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que la pédopornographie

Dans l'attente d'une prise de position de la Ministre de la Santé, la prise de position du Ministre de la Justice du 29.12.2014 sera transmise au pétitionnaire.

Pétition n° 345 - Ausnahmegenehmigung für medizinisch begleitete und betreute Selbsttherapie mit den Cannabisprodukten Bedrocan, Bediol, Bedrobinol und Bedica nach dem deutschen Modell

La prise de position de la Ministre de la Santé du 13.01.2015 sera transmise au pétitionnaire. Dans l'hypothèse où cette prise de position aura donné satisfaction au pétitionnaire et sans réaction de sa part dans un délai de deux mois, l'instruction de la pétition sera considérée comme étant close.

Pétitionnaire

Pétition 431 - L'imposition des personnes physiques et morales et le respect de la Convention européenne des droits de l'homme

La prise de position du Ministre des Finances du 29.12.2014 n'ayant pas donné satisfaction au pétitionnaire, Monsieur le Président de la Chambre sera saisi en vue d'une réponse.

Pétitions n'ayant pas atteint le seuil de 4.500 signatures et pour lesquelles les pétitionnaires ne se sont pas manifestés en faveur d'une poursuite de l'instruction (date limite de la réponse : 16.01.2015)

La Commission passe en revue une liste de pétitions pour lesquelles le seuil de 4.500 signatures n'avait pas été atteint. Les pétitionnaires, auxquels il avait été demandé de se prononcer, dans le délai d'un mois, au sujet d'une poursuite éventuelle de leurs pétitions sous le régime d'une pétition ordinaire, n'ont pas manifesté leur décision. Par conséquent ils seront informés que l'instruction de leurs pétitions sera à considérer comme étant close.

Pétition 405 - Protection des parents contre le licenciement abusif après un congé de maternité ou d'un congé parental

Pétition 416 - Fir d'Monarchie

Pétition 418 - Fir eng Begrenzung vun der Lautstärkt vun der Musik an den Discoën, Clubs, Bars an op de Baler - Pour la limitation du volume de la musique dans les discothèques, clubs, bars et durant les bals

Pétition 424 - Informatisation des remboursements des frais de santé

Pétition 426 - Interdiction de la fracturation hydraulique

Pétition 428 - Plus de parkings aux abords des gares

Pétition 429 - Géint d'Zäitëmstellung

Pétition 433 - Den Hadir -Tuerm muss stoe bleiwen!

Pétition 436 - ABGABENORDNUNG NO MORE, Pétition pour la réforme des loi fiscales introduites par l'occupant

Pétition 438 - Für die Kastrations-, Sterilisations- und Kennzeichnungspflicht der Katzen

Pétition 447 - Fir eng Reform vum Punktesystem beim Führerschäin (kee Cumul vun de Punkten)

Pétition 448 - Pour une nouvelle loi en matière de taxis

Pétition 451 - Nee Merci zum Ofschafe vun der Allocation d'éducation an der Allocation de maternité

Pétition 454 - D'Schwammen an der École fondamentale muss erëm vum „instructeur de natation" ënnerricht ginn

Pétition 456 - Contre les restrictions budgétaires 2015 du gouvernement du Luxembourg

Pétition 458 - Instauration d'une taxe de circulation pour toute automobile roulant sur les routes du Grand-Duché de Luxembourg

Pétition 460 - Pour une action diplomatique luxembourgeoise auprès du Gouvernement turc en vue de l'instauration d'un couloir humanitaire illimité vers la ville syrienne de Kobané assiégée par l'organisation de l'État islamique. Pour un débat public sur les mesures appropriées que le gouvernement luxembourgeois peut prendre afin de venir en aide au peuple kurde de Syrie

Pétition n'ayant pas atteint le seuil de 4.500 signatures et pour laquelle le pétitionnaire s'est manifesté en faveur d'une clôture

L'auteur de la pétition 457 - Retrait, sinon rejet de la contribution pour l'avenir des enfants inscrit au Budget pour 2015 au chapitre V Recettes pour ordre, s'est prononcé en faveur de la clôture de sa pétition, son but ayant été atteint.

Pétition n'ayant pas atteint le seuil de 4.500 signatures et pour laquelle le pétitionnaire s'est manifesté en faveur d'une poursuite de l'instruction

Pétition n° 437 - Pour le maintien de la liberté absolue des partis politiques d'établir leur liste électorale

Suite à la demande du Président de la Chambre, le pétitionnaire s'est prononcé en faveur d'une poursuite de l'instruction de sa pétition reclassée en pétition ordinaire.

Pétition pour laquelle l'auteur n'a pas réservé de suite à la demande de précisions de la Commission

Pétition 425 - Pour la légalisation du cannabis suivant le modèle néerlandais

Le pétitionnaire n'ayant réservé aucune suite à la demande réitérée de la Chambre de fournir un argumentaire détaillé, la pétition sous rubrique est déclarée irrecevable.

Suivi des pétitions 301, 316, 331, 354, 387, 441, 442, 459

Pétition n° 301 concernant la sécurité et la capacité de la route nationale N7, plus précisément du tronçon Wemperhardt – Colmar-Berg

M. le Président rappelle qu'avant le dépôt de la demande d'interpellation de M. Aly Kaes - N7/E421 sur la section Fridhaff-Schmëtt, vidée au cours de la séance publique du 12 décembre 2014, la Commission des Pétitions avait décidé d'entendre le Ministre au cours d'une réunion jointe avec la Commission du Développement durable, décision retirée en présence de la demande d'interpellation.

M. le Président propose dès lors de clôturer la pétition, le sujet ayant été largement discuté en séance publique.

Les représentants des groupes politiques LSAP et déi Gréng se rallient à cette proposition.

Suite à un questionnement d'une représentante du groupe CSV, M. le Président informe que, selon les procédures, les pétitionnaires seront informés de l'intention de clôture de la pétition et que sans réaction de leur part, dans le délai prescrit, l'instruction de la pétition sera à considérer comme étant close.

Pétition n° 316 pour une planète sans pesticides

Pétition n° 387 - Alle Bürger Luxemburgs haben das Recht auf ein pestizidfreies Leben

Monsieur le Président informe l'assistance du vote, en date du 11 décembre 2014, du projet de loi 6525 relative aux produits phytopharmaceutiques – transposant la directive 2009/128/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable; et – mettant en oeuvre certaines dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et abrogeant les directives 79/117/CE et 91/414/CE du Conseil, devenu loi du 19 décembre 2014.

Or, pour ce qui est de la pétition 387, la Chambre avait demandé une prise de position gouvernementale. Suite à un entretien officieux au niveau administratif, il appert que la prise de position ministérielle se reflète entièrement au niveau du texte de loi.

Afin que le pétitionnaire soit informé correctement, M. le Ministre de l'Agriculture sera invité à communiquer par lettre les articles de la loi précitée qui font l'objet de sa prise de position.

Pétition publique n° 331 "Méi ee strengt Déiereschutzgesetz"
Pétition publique n° 354 - Sanctionner sévèrement les bourreaux d'animaux

M. le Président rappelle que les deux pétitions ont fait l'objet d'un débat public en date du 6 octobre 2014 et propose d'informer le pétitionnaire de la clôture de la pétition, sous réserve de l'accord de ce dernier.

Une représentante du groupe politique CSV demande si, en matière de procédures, une pétition traitée en débat public n'est pas clôturée d'office, le débat public étant en soi la finalité de l'initiative des pétitionnaires. Un représentant du groupe LSAP et un représentant du groupe DP partagent cette optique et ajoutent que le débat devrait marquer la fin de l'instruction d'une pétition, indépendamment des suites ultérieures qui pourraient y être réservées.

M. le Président estime qu'en matière de clôture il serait judicieux que la Commission décider au cas par cas. Et de citer l'exemple de la pétition publique 419 - Contre les massacres insensés et cruels de baleines pilotes, dauphins et autres cétacés aux Iles Féroé, dans le cadre de laquelle il avait été décidé d'adresser, après le débat, une prise de position aux autorités des Iles Féroé et d'en informer les pétitionnaires. D'après l'orateur, une clôture automatique de ladite pétition s'avère prématurée.

Pour ce qui est deux pétitions sous rubrique, M. le Président rappelle que le Ministre de l'Agriculture avait annoncé l'élaboration d'un projet de loi. Suit un échange de vues au sujet de l'opportunité d'une instruction prolongée d'une pétition après le débat.

A l'issue de ce débat, tous les membres se prononcent contre une réglementation stricte en matière de clôture des pétitions publiques et donc en faveur d'une analyse au cas par cas.

La question de la clôture des pétitions 331 et 354 est soumise au vote et adoptée par tous les membres présents, avec l'abstention de M. le Président.

Pétition n° 441 – Fir de Choix
Pétition n° 442 – Géint d'Ofschafung vum Reliounsunterrecht zu Lëtzebuerg

Suite à la réunion jointe avec la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse en date du 26 novembre 2014, , à laquelle avaient été invités les pétitionnaires, l'instruction de la pétition est close.

Pétition n° 459 – Save the Bees

Suite à la réunion jointe avec la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture, du Développement rural et de la Protection des consommateurs et la Commission de l'Environnement, en date du 4 décembre 2014, à laquelle avaient été invités les pétitionnaires, l'instruction de la pétition est close.

Luxembourg, le 15 janvier 2015

Le Secrétaire-administrateur,
Anne Tescher

Le Président,
Marco Schank